

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 09321

Numéro SIREN : 438 049 843

Nom ou dénomination : 20 MINUTES FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2021 sous le numéro de dépôt 81200

20 MINUTES France
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 776 544 Euros
Siège social : 24-26 rue du Cotentin
75015 PARIS
438 049 843 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 1 JUILLET 2020**

Le 1 juillet 2020,
à 9 heures 45.

Le Conseil de surveillance s'est réuni sur convocation par email du Président de la société 20 Minutes France (ci-après « la Société ») du 24 juin 2020.

Assistent à la présente réunion ou sont représentés :

- Monsieur Louis Echelard, représentant la société INTRASIPA, membre du conseil de surveillance du bloc B,
- Monsieur Philippe Toulemonde, membre du conseil de surveillance du bloc B,
- Monsieur Bernard Marchant, membre du conseil de surveillance du bloc A,
- Monsieur Eric Malrain, membre du conseil de surveillance du bloc A,
- Monsieur Thierry Hugot, membre du conseil de surveillance du bloc A.

La société SIPA, membre du conseil de surveillance du bloc B, est excusée.

Par ailleurs, assistent également à la réunion :

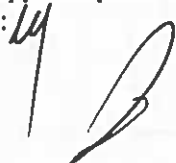
- Monsieur Frédéric Daruty de Grandpré, Président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 16.2.1 des statuts de la Société,
- Madame Magali Aldon, Directeur administratif et financier, qui est désignée comme secrétaire de séance.

Saint Germain Audit représenté par Monsieur Frédéric Villiers-Moriamé, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Les membres du Conseil de surveillance désignent Monsieur Louis Echelard en qualité de président de séance.

Monsieur Louis Echelard, président de séance, constate que les membres du Conseil présents ou représentés réunissent les trois quarts au moins des membres en fonction, et qu'au moins deux membres de chaque bloc (A et B) sont présents ou représentés. En conséquence, le Conseil peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 16.3.1 des statuts de la Société.

Le président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :



- Nomination du président du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs à donner.

1. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le président de séance rappelle que le mandat du précédent président du Conseil de Surveillance, Monsieur Bernard Marchant, a pris fin le 23 juin 2020.

Les membres du Conseil de Surveillance sont invités à élire, pour une durée de deux ans, un nouveau président parmi l'ensemble des membres dudit Conseil.

Il est rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 16.2 des statuts de la Société, sauf accord unanime contraire des membres du Conseil de Surveillance, la présidence est normalement tournante entre les blocs d'associés A et le bloc d'associés B.

Le président de séance propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide de nommer, à l'unanimité, Monsieur Louis Echelard, né le 30/09/1950 à Loyat, domicilié 12 rue Eugène et Denis Bühler, 35000 Rennes, dans les fonctions de Président du Conseil de surveillance, pour une durée de 2 ans conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société.

Monsieur Louis Echelard accepte ces fonctions, et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour les exercer.

Monsieur Louis Echelard, nouveau Président du Conseil de surveillance, poursuit la présidence de la réunion du présent conseil, désormais en sa qualité de Président du Conseil.

2. POUVOIRS A DONNER

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 :00 heures.

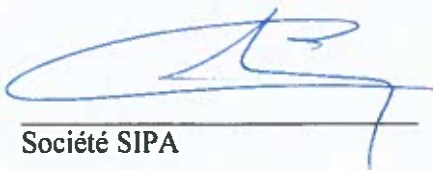
Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de surveillance ayant participé à la séance.



Société INTRASIPA / Monsieur Louis Echelard



Monsieur Bernard Marchant



Société SIPA



Monsieur Thierry Hugot



Monsieur Philippe Toulemonde



Monsieur Eric Malrain